

L'agenda 2030 pour le développement durable : *focus sur les Objectifs de développement durable*

A RETENIR

- Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies proposent une nouvelle vision du développement qui se démarque de l'approche adoptée précédemment en 2000 par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Il s'agit désormais d'objectifs **universels** s'appliquant à tous les Etats (pays développés autant que pays en développement), portant sur l'ensemble des **trois piliers du développement durable : développement économique, social et environnemental**. Contrairement aux OMD, les ODD intègrent une dimension importante en faveur de la **lutte contre les inégalités**.
- Le nouvel agenda 2030 pour le développement est très ambitieux. Il s'articule autour de **17 objectifs** qui se déclinent eux-mêmes en **169 cibles** et en **244 indicateurs** de suivi.
- Le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD constitue un véritable défi exigeant une **amélioration conséquente de la qualité des données disponibles**.

Qu'est-ce que les Objectifs de Développement Durable (ODD) ?



Le 25 septembre 2015, à l'occasion de la 70^{ème} assemblée générale des Nations Unies, les 193 Etats membres de l'ONU ont officiellement adopté la **résolution 70/1** portant création d'un nouveau programme de développement intitulé « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 »¹.

Cet agenda post-2015 succède aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 pour une durée de 15 ans. Il s'articule autour de 17 objectifs mondiaux, appelés Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs que les Etats se sont engagés à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030) sont décrits en détails sur le site des Nations Unies :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



▪ 17 objectifs interconnectés

A la différence des objectifs du millénaire, les ODD intègrent les trois piliers du développement durable environnemental, social, économique. Ils couvrent donc un large éventail de domaines liés tant aux enjeux de protection de la planète qu'aux défis en matière de croissance économique, d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, ce dans l'ensemble des pays que compte la planète.

Les **17 ODD** portent ainsi sur des aspects très variés allant de thématiques « traditionnelles » (lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, accès aux services essentiels, lutte contre le changement climatique) à d'autres enjeux plus inédits dans l'agenda du développement : lutte contre les inégalités, accès pour tous à des ressources énergétiques durables, promotion de sociétés pacifiques et inclusives...

Chacun des 17 objectifs de développement durable s'accompagne par ailleurs de cibles plus précises et pour la plupart délimitées dans le temps. Au total, les Etats membres se sont accordés sur une liste de **169 cibles** à atteindre au cours des 15 années à venir, soit huit fois plus que le nombre de cibles (21) adoptées précédemment en 2000 dans le cadre des OMD.

▪ Un agenda très ambitieux

Au-delà de l'approche exhaustive de ce nouvel agenda (couvrant tous les enjeux de développement et impliquant l'ensemble de la communauté internationale), il faut également souligner le caractère particulièrement ambitieux des ODD. Tout en s'inscrivant dans le prolongement des OMD, les ODD vont beaucoup plus loin en termes de « résultats attendus ».

Par exemple, alors que les objectifs du millénaire visaient à réduire de moitié la proportion de la population vivant avec moins d'1,25 dollar par jour, les ODD ont pour finalité l'élimination complète de l'extrême pauvreté partout dans le monde d'ici 2030 (cible 1.1).

D'autres défis tels que parvenir au plein emploi productif d'ici 2030 (cible 8.5) ou encore éliminer tous les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans (cible 3.2)

témoignent du niveau d'ambition très élevé des ODD.

■ **Les ODD : une nouvelle vision du développement.**

Appelés à poursuivre l'effet mobilisateur initié par les OMD, les ODD s'écartent largement de l'approche préconisée lors de l'adoption des objectifs du millénaire. Tout en s'inspirant des succès acquis, les nouveaux objectifs entendent substituer aux OMD une vision renouvelée du développement et proposent une nouvelle trajectoire censée éviter les écueils de l'approche précédente du développement.

Trois aspects particuliers peuvent être soulignés pour illustrer cette nouvelle approche.

▪ 1) La convergence des agendas

La lutte contre la pauvreté sur laquelle s'étaient focalisés les OMD, ne constitue plus aujourd'hui le seul curseur du nouveau cadre de développement. Les ODD s'appuient désormais sur un rapprochement des agendas en faisant converger dans un même ensemble les trois types d'enjeux de développement : économique, social et environnemental.

La question du changement climatique occupe notamment une place centrale. De ce point de vue, l'adoption des ODD témoigne d'une prise de conscience accrue de la part de la communauté internationale vis-à-vis de l'impact et des défis posés par les changements climatiques (en matière de paix et de sécurité, de santé publique, de sécurité alimentaire, d'accès à l'eau potable, etc.). Les ODD reconnaissent aujourd'hui que l'élimination de la pauvreté et le développement durable d'un côté ne peuvent être envisagés sans intégrer les objectifs de lutte contre les changements climatiques de l'autre. L'inertie en matière climatique est même perçue comme susceptible de mettre en péril les avancées acquises en matière de lutte contre la pauvreté au cours des dernières décennies.

■ 2) Des objectifs « universels »

Il s'agit là d'une différence essentielle avec les OMD qui étaient centrés sur des actions à entreprendre par et pour les pays en développement. Les ODD sont par nature *universels*, c'est à dire qu'ils s'appliquent à tous les Etats membres des Nations Unies quels que soient leur niveau de richesse. Cette démarche universelle traduit une volonté de se doter d'objectifs communs pour faire face à un monde en mutation et relever des défis « globalisés » qui appellent des solutions communes : lutte contre les pandémies, lutte contre le terrorisme, migrations et accueil des réfugiés, etc.

Néanmoins, la déclaration finale des ODD précise la nécessité de tenir compte dans la mise en œuvre « des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et [...] des priorités et politiques nationales » (paragraphe 5).

■ 3) Pas de « laissé-pour-compte »

Enfin, la lutte contre les inégalités, inscrite au cœur du projet des ODD, constitue sans doute une des inflexions les plus fortes vis-à-vis des OMD. Alors que le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté est tombé de 1,9 milliard en 1990 à 836 millions en 2015, les OMD ont échoué, dans le même temps, à limiter le creusement des inégalités tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays eux-mêmes. Selon l'ONG Oxfam, l'écart entre la frange la plus riche et le reste de la population mondiale continue de se creuser de manière spectaculaireⁱⁱ. En 2017, la moitié de la richesse mondiale était détenue par seulement 1% de la population de la planète.

Face à ce constat, l'agenda post-2015 a intégré au centre de son dispositif un objectif de réduction des inégalités (ODD 10). La cible 10.1, adoptée après d'âpres négociations, vise par exemple à obtenir que dans chaque pays, « les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ». Une étude de 2015 publiée par des économistes de la Banque mondiale estime que

sans changement dans la répartition des richesses au sein des pays, 450 millions de personnes vivront encore dans l'extrême pauvreté d'ici 2030ⁱⁱⁱ, un niveau encore très éloigné de l'objectif d'élimination totale fixé par l'ODD1.

De manière générale, la philosophie qui sous-tend les ODD s'inscrit dans une démarche inclusive visant à n'oublier personne et à se concentrer en priorité sur les « laissés-pour-compte ». Dans la réalité, cette approche devra se traduire par des actions concrètes orientées d'abord et avant tout vers les populations les plus vulnérables (autochtones, personnes handicapées, jeunes, femmes, migrants, déplacés, etc.).

■ Comment mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des ODD ?

D'après les estimations des Nations Unies (CNUCED), l'atteinte des ODD dans l'ensemble des pays en développement nécessite de combler un gap de financement évalué à environ **2500 milliards de dollars annuels** jusqu'en 2030^{iv}.

De tels volumes de financement, qui représentent environ 3 % du PIB mondial, semblent aujourd'hui très ambitieux si on les compare, par exemple, au modeste 0,31% du RNB (146,6 milliards de dollars) que les pays de l'OCDE acceptent péniblement de consacrer à l'aide publique au développement (APD). Au-delà de cette APD dont le montant doit encore augmenter, c'est toute la palette des sources de financement possibles, publiques comme privées, qu'il faudra réussir à mobiliser au cours des prochaines années.

■ Le programme d'action d'Addis-Abeba

La question de la mobilisation des ressources en faveur des ODD a été l'objet de la 3^{ème} conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en Ethiopie du 13 au 16 juillet 2015.

A l'issue de cette rencontre, les Etats membres de l'ONU ont approuvé le **Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA ou AAAAA)** devant constituer la feuille de route pour la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Plus largement, le PAAA

est un des instruments clefs devant répondre à l'objectif de « revitalisation » du partenariat mondial (ODD 17).

Dans cette optique, le PAAA réaffirme le rôle de l'aide publique au développement (APD), les pays développés ayant réitéré leur engagement de consacrer 0.7% de leur RNB à l'APD (de 0.15% à 0.2% pour les pays les moins avancés). Le PAAA prévoit également d'associer d'autres types de financement très variés, qu'ils soient publiques ou privés, nationaux ou internationaux, traditionnels ou innovants (taxes, philanthropie, transfert de fonds des migrants, commerce international, investissements privés, ...).

Enfin, le renforcement des capacités et le transfert de technologies favorables au développement durable, complètent le PAAA et constitue une dimension essentielle de ce partenariat mondial renouvelé.

Un mécanisme spécifique de suivi des engagements a par ailleurs été adopté et sera coordonné par un « groupe de réflexion inter-institutions » placé sous l'égide des Nations Unies (§ 133 PAAA). Ce groupe de travail rend compte annuellement des progrès accomplis vers la réalisation des engagements d'Addis-Abeba en matière de financement du développement durable.

Que pensent les ONG françaises du PAAA ?

Pour la plupart des ONG françaises, le niveau d'ambition affiché dans le cadre du PAAA ne permettra pas d'atteindre les ODD. Elles regrettent que les Etats n'aient pas saisi l'occasion de cette conférence pour renforcer leurs engagements sur un certain nombre de sujets fondamentaux :

- *Lutte contre l'évasion fiscale*

Les pays développés se sont opposés à la création d'un comité fiscal intergouvernemental qui, placé sous les auspices de l'ONU, aurait été chargé de lutter contre le fléau de l'évasion fiscale. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), plus de 100 milliards d'euros s'évaporeraient chaque année des pays en développement et constituent un frein majeur à la mobilisation des ressources domestiques.

- *L'APD et l'engagement des 0.7%*

Si l'engagement des 0.7% a été réitéré, il n'est en revanche assorti d'aucun calendrier pour sa réalisation progressive. Son échéance est donc tout simplement repoussée à 2030. Le PAAA n'apporte par ailleurs aucune garantie quant au principe d'additionnalité entre l'APD et les fonds pour la lutte contre le changement climatique.

- *Secteur privé et responsabilité des entreprises*

Alors que la contribution du secteur privé aux ODD est largement mise en avant dans le programme d'actions, les ONG regrettent l'absence de mesures concrètes concernant la mise en place de réglementations contraignantes en matière de responsabilité sociale, environnementale et fiscale des entreprises.

Comment mesurer les progrès des ODD ?

- **Le défi des indicateurs**

Si la mise en œuvre des politiques et des réformes pour tendre vers les ODD relève des pays eux-mêmes, un travail de suivi est en revanche assuré par les Nations Unies. Une des ambitions de l'agenda 2030 est en effet de garantir un suivi transparent des ODD et des progrès accomplis par chaque Etat vers l'atteinte de ces objectifs.

Dans cette perspective, un groupe d'experts inter-agences (GIAE-ODD) a été constitué en juin 2015 afin de travailler à l'élaboration d'un cadre de suivi pertinent ainsi qu'à l'identification de données fiables pour mesurer les avancées. Ce groupe d'experts a abouti à la proposition d'une liste d'indicateurs couvrant l'ensemble des 17 ODD et des 169 cibles qui s'y rattachent. C'est sur cette base que la Commission statistique des Nations Unies a validé en mars 2017 une liste de **244 indicateurs**.

Ils seront par ailleurs complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États Membres eux-mêmes.

La définition de ces 244 indicateurs mondiaux ne constitue qu'une première étape et renvoie

désormais vers un autre défi de taille : celui de la disponibilité et de l'accès à des données qualitatives précises.

Pour que le suivi des ODD puisse être véritablement opérant, la communauté internationale doit répondre à deux exigences majeures :

- *Savoir mesurer le caractère inclusif et « pro-poor » des politiques mises en œuvre*

Dans le cadre de l'ODD 17, la cible 17.18 souligne notamment la nécessité de « disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

- *Renforcer les capacités « statistiques » des pays les moins avancés*

Le cadre de suivi global et ses 244 indicateurs créent un défi considérable pour les systèmes nationaux de statistiques, en particulier dans les pays en développement. Un des enjeux fondamentaux du nouveau partenariat mondial (ODD 17) sera de permettre, à travers des mesures d'accompagnement, la mise à niveau de tous les Etats dans la production de données fiables garantissant un suivi efficace des indicateurs.

■ Examen et suivi de l'agenda 2030

Le Forum politique de Haut niveau sur le développement durable (FPHN), créé en 2012, constitue l'organe d'examen de la mise en œuvre des ODD. Il se réunit une fois par an dans le cadre de l'ECOSOC et tous les quatre ans au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). La prochaine réunion sous les auspices de l'AGNU aura lieu en 2019.

Cette instance a vocation à faire régulièrement le bilan des progrès accomplis et à fournir une impulsion politique, des orientations et des recommandations. Les Etats y sont invités sur une base volontaire à y présenter leur revue nationale sur la mise en œuvre des ODD (*Voluntary National Reviews*). Le dernier Forum en date s'est tenu du 9 au 18 juillet 2018 au siège des Nations Unies à New York.

Le suivi et l'examen à effectuer dans le cadre du forum politique de haut niveau sont fondés sur **un rapport d'étape annuel sur les objectifs de développement durable**. Ce rapport d'étape est publié par le Secrétaire général à partir du cadre mondial d'indicateurs et des données produites par les systèmes statistiques nationaux, ainsi que des informations recueillies à l'échelle régionale

Principales critiques formulées à l'endroit des ODD

En dépit du consensus obtenu au sein des Nations Unies, le caractère volontaire et ambitieux de l'agenda 2030 n'a pas emporté l'adhésion de tous. Ci-dessous figurent quelques-unes des principales critiques adressées aux ODD :

- **Trop d'objectifs et de cibles à atteindre**

Le nombre d'objectifs et de cibles poursuivies serait trop important et traduirait une absence totale de priorisation dans les actions à entreprendre en faveur du développement durable. D'autres observateurs mettent en garde sur le risque d'effet « shopping list » que pourrait engendrer le nombre très élevé de cibles (169) : bien que les ODD soient présentés comme un ensemble indivisible, des Etats pourraient être tentés de se concentrer uniquement sur quelques-uns de ces objectifs et cibles plutôt que sur leur totalité.

- **Un agenda irréaliste**

Les moyens nécessaires pour la réalisation de l'agenda 2030 se chiffrent en milliers de milliards de dollars, des montants parfois jugés irréalistes et présentant un écart abyssal avec les volumes de financement que les Etats acceptent de mobiliser aujourd'hui en faveur du développement durable. Certaines critiques soulignent que l'absence d'engagements concrets et d'ambition affichée lors de la conférence d'Addis-Abeba n'est pas de nature à lever ces doutes.

- **Le suivi statistique des ODD : une mission impossible**

Le *Center for Global Concern* a attiré l'attention sur le fait que parmi les centaines d'indicateurs retenus, à peine plus de la moitié dispose d'une méthodologie acceptable et surtout est accessible dans un nombre suffisant de pays. Concrètement, le suivi statistique des ODD est aujourd'hui limité par la faiblesse des systèmes nationaux d'information et de collecte des données dans les PED.

- **Un cadre non contraignant**

Issus de la négociation onusienne, les ODD ne présentent aucune valeur contraignante et relèvent plus de la déclaration d'intention. La mise en œuvre effective du nouvel agenda ne peut être imposée et repose donc entièrement sur la bonne volonté des Etats.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ONU, [*Liste complète des ODD et de leurs cibles*](#)
- ONU (sept. 2015), [*Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de Développement pour l'après-2015*](#)
- ONU (juil. 2015), [*Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement*](#)
- SGNU (déc. 2014), Rapport de synthèse du SGNU, [*La route vers la dignité d'ici à 2030*](#)
- ONU (sept 2015) [*FAQs, Sommet du développement durable*](#)
- UNRIC (juin 2018), [*Objectifs de Développement Durable. Sélection de ressources en lignes*](#), Fiche d'information.
- ODI (sept. 2015), [*Projecting progress: reaching the SDGs by 2030*](#)
- OXFAM (sept. 2015), [*inequality and the end of extreme poverty*](#), Oxfam media briefing paper.
- OXFAM (janv. 2018), [*Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent*](#), document d'information d'Oxfam.
- Centre for Global Development (mars 2016), [*230 Indicators Approved for SDG Agenda*](#)
- C. Lakner, M. Negre, E. Beer Prydz (2015), [*The Role of Inclusive Growth in Ending Extreme Poverty*](#)

ⁱ http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1

ⁱⁱ Voir notamment : OXFAM, « [*partager la richesse avec celles et ceux qui la créent*](#) », document d'information d'Oxfam, Janvier 2018.

ⁱⁱⁱ Voir OXFAM, [*inequality and the end of extreme poverty*](#), Oxfam media briefing paper, Sept. 2015

^{iv} UNCTAD, *World Investment Report 2014. Investing in the SDGs : An Action Plan*.
http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf

^v Les 244 indicateurs approuvés sont notamment consultables à l'adresse suivante :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/indicateurs-des-objectifs-du-developpement-durable-odd/#>